

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

07 JUL. 2020

ID : 084-200040681-20200703-DP_2020_39-DE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-39 : Cité du Végétal _ Pépinière d'entreprises, 14C Ancienne Route de Grillon à Valréas (84600) _ Contrat de maintenance alarme

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, sise 14C Route de Grillon à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes, est équipée d'un système d'alarme, dont il convient de valider le contrat de maintenance,

Vu les prestataires aptes à assurer cette mission,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise SUD PROTECT, sise 16B Chemin de Visan à Grillon (84600), portant sur le contrat de maintenance du système d'alarme de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, sise 14C Ancienne Route de Grillon à Valréas (84600), du 05 février 2020 au 04 février 2021, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 450.00 euros HT, soit 540.00 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 03 juillet 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

